



Mairie

12370 Belmont sur Rance

Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 16 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

Présents : CABANES Jean-Louis - BOUSQUET Albert - ROUVE Bernard - MOLLINÉ Valérie - JULIEN Martine - SERS Claude - ICHÉ Damien - CHABBERT Sylvain - COSTES Alexis - TOUREL Jean-Claude – CARRIERE-ILTIS Régine

Absents excusés : PUECH Xavier - RAMBIER Vanessa - ARNOULD Bernard

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ;

CABANES Jean-Louis ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Madame le maire demande aux élus d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour :

- Lancement procédure administrative sur les concessions du cimetière
- Échange de parcelle entre Monsieur CHASSAING Mme BOUIX et la Commune

L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité

✦ **PLUI** : Informations suite à l'AVIS DÉFAVORABLE DE L'ÉTAT

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** rentre dans la phase ultime avant prise de délibération finale de la **Communauté de Commune Monts Rance et Rougier (CCMRR)**

Une visite de Monsieur le préfet a permis de poser les problématiques soulevées lors de la présentation du dossier aux personnes publiques associées.

Les services de l'état demandent de revoir le projet de PLUI, pas acceptable dû à un manque de prise en compte :

- Coefficient de rétention foncier, pas dans les critères
- Actions face à l'immobilisme des privés sur leurs fonciers constructibles,
- Densification
- Phasage d'ouverture d'urbanisation
- Intégration insuffisante de thématiques en lien avec la transition énergétique et en matière écologique (eau potable, assainissement, risque naturels ...)

Actuellement les services (BE, DDT, CCMRR) travaillent sur une nouvelle version.

Assainissement – Buffières et Bourg :

Madame le Maire expose au conseil municipal les résultats des travaux du CEREG qui proposent de les faire en 3 phases :

1. Travaux sur les réseaux pour limiter l'arrivée d'eau pluviale dans la station
2. Création d'une station dépuratoire type roseaux sur la commune de Buffières. La commune a déjà acheté le terrain pour l'implantation de la station.
3. Réflexion sur l'emplacement et la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le Bourg d'ici quelques années.

Délibération 20240116 DEL003 : Echange de parcelle

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mr CHASSAING et Mme BOUIX ont pour projet un agrandissement de leur maison, ils envisagent de construire une terrasse qui s'étendrait sur le chemin rural.

Il est proposé suite au plan de division foncière (ci-joint) du géomètre d'échanger la parcelle provisoire A de 1a 56ca appartenant à la commune de Belmont sur Rance contre les parcelles provisoires C, E, et H pour un total de 1a 11ca appartenant à Mr Guillaume CHASSAING et Mme Alice BOUIX.

Les frais d'enregistrement et de publicité au service de la publicité foncière seront à la charge de Mr Guillaume CHASSAING et de Mme Alice BOUIX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix :

- ACCEPTE l'échange proposé par Mme le Maire,
- DECIDE que les frais d'enregistrement et de la publicité foncière seront à la charge de Mr Guillaume CHASSAING et de Mme Alice BOUIX
- DONNE tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Adressage :

Monsieur Rouve Bernard prend la parole pour expliquer ce qui a été réalisé, il nous fait part de la fin de la réalisation du fichier informatique indiquant adresses, rues, et numéros. Fin janvier les plaques numérotées devraient être livrées. Il sera demandé auprès de la population leur préférence pour la fixation des numéros sur leur habitation. Il a été convenu que les nouvelles adresses soient fournies en même temps que le bulletin municipal 2023, par la suite une réunion publique sera proposée.

Projet unité de vie pour personne âgée autonomes :

Madame le Maire a rappelé que l'appel d'offre a été déposé fin d'année 2023. Le début des visites du chantier a débuté le mercredi 10 janvier 2024 et devait se finir le lundi 15 janvier, elle annonce que les dates ont été prolongées dues aux intempéries.

Elle prévient M. Costes, M. Iché et M. Puech que la commission d'appel d'offre sera le 02 février 2024 à 10 heures et le résultat d'analyse sera le lundi 19 février 2024.

Elle demande ensuite une réflexion du conseil municipal pour l'emplacement des travaux (désamiantage, gros œuvre).

Village d'avenir :

La commune a été retenue dans le cadre d'appel à projet lancé par l'ANCT et le programme national dénommé « France Ruralités »

Il consiste à apporter un soutien en ingénierie à la commune sur 12 à 18 mois.

Les thèmes sont ciblés, la commune s'est positionnée sur le thème n°3, patrimoine et cadre de vie Courant 2024, une ingénieure viendra nous rencontrer pour finaliser certains dossiers



Point sur les travaux :

Les agents de la communauté ont fini les travaux de la maison Jeay ce qui a permis l'entrée d'un nouveau locataire. Le local commercial est disponible à la location.

Les employés communaux ont enlevé les décorations de Noël et fini la taille des arbres de la commune. Ils ont été également mobilisés pour déneiger les trottoirs et les allées du village.

Les travaux à venir sont :

- La rénovation d'un appartement au Sériguët,
- Des travaux dans la bibliothèque,
- La peinture d'un portail de la gendarmerie.

Il a ensuite été évoqué un problème au Sériguët sur l'insuffisance en eau chaude pour les douches de l'internat. Des propositions seront proposées pour répondre au mieux à cette problématique.

Une habitante du village a demandé que des aménagements soit effectués pour drainer les eaux pluviales qui se déversent sur sa parcelle.



Auberge du Marronnier :

Madame le Maire, expose avoir reçu une candidature pour l'auberge du marronnier. Elle rappelle que les locataires actuels ne lui ont pas fait part d'une potentielle cessation d'activité. Elle s'engage à les rencontrer pour faire le point avec eux.



OLD : (Obligations Légales de Débroussaillage)

Il a été rappelé qu'il est obligatoire de débroussailler 50 mètres autour des habitations, et 5 mètres au niveau des routes.

Madame le Maire a exposé la possibilité de faire une réunion ouverte à l'ensemble de la population avec M. Gaëtan VEYRIER lieutenant du SDIS (Services Départementales d'Incendie et de Secours)



Subventions nouvelles associations et autre pour 2024 :

Délibération 20240116 DEL001 : Attribution d'une subvention à l'association Belmont olympique handball club (BOHC)

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500.00€ à l'association Belmont Olympique Handball Club de Belmont sur Rance, pour l'acquisition de matériel.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour le versement de cette subvention

Délibération 20240116 DEL002 : Attribution d'une subvention à l'association familles rurales

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200.00€ à l'association Familles Rurales de Belmont sur Rance, pour participer à l'agencement de la salle des adolescents.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour le versement de cette subvention

Le collège Saint-Michel a demandé une subvention de 1000 € cette décision a été reportée à l'unanimité au prochain conseil municipal.



Bulletin municipal :

Le bulletin municipal est en attente éditorial de Mme le Maire, et du mot d'adieu à la retraite de l'ancienne secrétaire. Il sera envoyé à l'imprimeur la semaine prochaine.

Animations estivales

- Dans le cadre du festival de jazz sur Millau, l'association **Millau en JAZZ** a prévu un récital le lundi 15 juillet à Belmont sur Rance.

Cette animation estivale a un coût de 2 000 €. Un lieu agréable et accueillant est en cours de réflexion.

- Le groupe **VEICI VEN** est prévue le vendredi 07 juin à la ferme de Mme BLANC Claudie à Belmont sur Rance. Ils viendront nous présenter une pièce de théâtre en Occitan.

Cet événement a un coût approximatif de 1 200 €

Ressources humaines :

Délibération 20240116 DEL004 : Création d'un emploi non permanent au service administratif pour faire face à un accroissement d'activité pour le secrétariat de mairie

Madame le Maire rappelle que

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent administratif à temps complet de catégorie C au service administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la réorganisation du service,

Madame le Maire propose :

La création d'un emploi temporaire d'agent administratif à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter la création d'un emploi non permanent d'agent administratif pour faire face à un accroissement d'activité à temps complet pour le secrétariat de mairie. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération 20240116 DEL005 : Création d'un emploi non permanent au service administratif pour faire face à un accroissement d'activité

Madame le Maire rappelle que

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent administratif catégorie C au service administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la réorganisation du service,

Madame le Maire propose :

La création d'un emploi temporaire d'agent administratif à temps non complet de 8 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter la création d'un emploi non permanent d'agent administratif pour faire face à un accroissement d'activité à temps complet pour le secrétariat de mairie. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération 20240116 DEL006 : Création / suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade)

Mme Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Mme Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création** d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **la suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

- Elections européennes le 09 juin 2024
- Resto du cœur à Belmont-sur-Rance sur le parking de la salle des fêtes tous les lundis de 11H à 11H30.
- Boulodrome
- Date des futurs conseils municipaux le 27 février et le 26 mars
-

Fin de séances 21H30

Secrétaire de séance
CABANES Jean-Louis



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES



